

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

PROCES-VERBAL DU BUREAU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 mars le Bureau du Conseil Communautaire, était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales en date du 24 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Cyrille AST.

Cyrille AST	Président
Eddie STUTZ	1 ^{er} Vice-Président
Stéphane KUNTZ	2 ^{ème} Vice-Président
José SCHRUOFFENEGER	3 ^{ème} Vice-Président
Nadine SPETZ	4 ^{ème} Vice-Présidente
Jacques KARCHER	5 ^{ème} Vice-Président
Charles WEHRLLEN	7 ^{ème} Vice-Président
Florent ARNOLD	Membre du Bureau
Frédéric CAQUEL	Membre du Bureau
Jean-Marie GRUNENWALD	Membre du Bureau
Claude KIRCHHOFFER	Membre du Bureau
Ludovic MARINONI	Membre du Bureau
Romain NUCCELLI	Membre du Bureau
Jean-Léon TACQUARD	Membre du Bureau

ABSENT EXCUSE

Véronique PETER	6 ^{ème} Vice-Présidente
Roger BRINGARD	Membre du Bureau
Benjamin LUDWIG	Membre du Bureau

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Bureau du 24 février 2021
3. Projet écomuséal : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la passerelle de la Grande Chaufferie
4. Débat sur la mise en place ou non d'un pacte de gouvernance.
5. Questions diverses :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Président, le Bureau du Conseil de la Communauté de Communes désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Léon TACQUARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Monsieur Thomas GOLLÉ, Directeur Général des Services.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 24 FEVRIER 2021

M. Cyrille AST demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du Bureau du 24 février 2021.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DE LA GRANDE CHAUFFERIE DU PARC DE WESSERLING

Madame Nadine SPETZ, Vice-Présidente déléguée au Tourisme et à la Culture, indique qu'une consultation a été menée conformément à la délibération du Bureau du 28 octobre 2020 et dans le cadre du projet Ecomuséal de Wesserling dont la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin est maître d'ouvrage.

Madame SPETZ rappelle l'objectif d'ouverture de ce nouvel écomusée en juin 2022.

Cette consultation portait sur 2 lots :

- **Lot 1 : mission d'architecte pour une maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Grande Chaufferie, du laboratoire et de la salle des turbines**

Objet de la mission :

- en la définition du projet d'aménagement définitif, en liaison avec le titulaire du lot 2,
- en l'élaboration et au dépôt du permis de construire, en intégrant la partie qui concerne le lot 2
- en la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des bâtiments (hors passerelle métallique et ascenseurs).

Il s'agit d'une mission complète : ESQ, AVP, APS, APD, DPC, PRO, EXE, ACT, DCE, DET, OPC, AOR.

Le coût estimatif des travaux liés à ce lot 1 est de 380 000 HT €

- **Lot 2 : mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de passerelles métalliques, cheminements sur caillebotis, ascenseur et monte-charge PMR dans la Grande Chaufferie**

Objet de la mission :

1. en la conception avec le lauréat du lot 1 de scénarii à présenter au Maitre d'ouvrage pour arbitrage ;
2. en la définition du projet d'aménagement définitif des passerelles extérieures et intérieures, d'un ascenseur extérieur, des cheminements intérieurs, sur caillebotis, d'un monte-charge PMR et des percement de murs, en liaison avec l'architecte maitre d'œuvre de l'opération (lot 1) ;
3. en la rédaction des études détaillées et des notices de sécurité correspondantes et en liaison avec l'architecte Maitre d'œuvre ;
4. en la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place de l'ensemble des aménagements du lot 2 en liaison avec l'architecte titulaire du lot 1.

Il s'agit d'une mission complète : ESQ, AVP, APS, APD, DPC, PRO, EXE, ACT, DCE, DET, OPC, AOR.

Coût estimatif des travaux relatifs à ce lot 2 : 428 700 HT € hors missions de Maitrise d'œuvre, Bureau de contrôle, CSPS et Etude de sol relatives au présent lot 2.

Constations :

La consultation pour ce marché a été publiée le 29/01/2021 sur les supports suivants : sur le profil acheteur de la Communauté de Communes EMARCHESPUBLIC.COM, au BOAMP supérieur à 90 000 € HT et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le règlement prévoyait une visite obligatoire le mardi 9 février 2021 à 14h00 au Musée du Parc de Wesserling et invitait les candidats à remettre leurs offres pour le Jeudi 25 février 2021 à 12h00.

L'analyse de l'offre des candidats s'est déroulée au regard des critères d'attributions préalablement établis dans le règlement de consultation :

Critères et sous critères	Pondération
---------------------------	-------------

Critère n°1 valeur technique 50% : sur les références du candidat dans la conduite de projet de réhabilitation de bâtiments anciens et/ou de friches industrielles de type Wesserling à des fins touristiques et culturels, dans une démarche de valorisation et de préservation du patrimoine bâti et dans un contexte économique contraint.	50 %
Critère n°2 offre de prix 30% : sur le prix étant précisé que le candidat indiquera le taux de rémunération basé sur un pourcentage du coût prévisionnel des travaux. Le candidat précisera le seuil de tolérance sur la phase étude et/ou travaux sur lequel il se base.	30 %
Critère n°3 délais de réalisation 20% : ce critère porte sur le planning prévisionnel de réalisation de la mission jusqu'au dépôt du Permis de construire.	20 %

Les candidatures suivantes ont été réceptionnées et jugées recevables :

n° d'arrivée	n° du lot	Nom de l'Entreprise
1	1 & 2	GOEPP (mandataire)
		PATRICE NORMAND
		EFT2E INGENIERIE
		FLUID'IT
		ACT'BOIS
2	2	BUREAU D'ETUDE SETUI
3	2	QCS SERVICES
4	1 & 2	BLEU CUBE (mandataire)
		I4 INGENIERIE
		SERAT SAS

Les candidatures n° 1 (Goep) et n°4 ont été déposées (Bleu cube) sous forme de groupement.
Les candidatures n°2 et 3 portaient uniquement sur le lot 2.

Après analyse, la candidature n°1 (Goep) obtient la meilleure note :

- Pour le lot 1 avec la note de 85,73 sur 100
- Pour le lot 2 avec la note de 67,92 sur 100

Lots	Mandataire	Prix en euros HT
1	GOEPP	39 000 €
2		41 600 €
Total		80 600 €

Complément d'explications

L'offre du cabinet d'architecte Jean-Claude Goepp est complète. Elle répond aux attentes du Maitre d'ouvrage en proposant une équipe aguerrie à ce type de réalisation et de site, le tout dans un budget contraint.

Le Bureau a reçu délégation pour prendre toute décision relative à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux compris entre 40 000 € HT et 5 350 000 € HT, ainsi que la conclusion d'avenants à ces marchés et accords-cadres, dès lors que les crédits sont prévus au budget.

Le Bureau de la Communauté de Communes,

- VU** l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique ;
- VU** la délibération du Conseil du 21 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Bureau du 28 octobre 2020 portant sur le lancement d'une mission d'architecte et de contrôle sécurité incendie et accessibilité pour la passerelle de la grande chaufferie et de ses cheminements suspendus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché public missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la valorisation de la grande chaufferie du Parc de Wesserling au groupement représenté par son mandataire

- Jean-Claude GOEPP, bureau d'architecture
pour le lot 1 un montant de 39 000 € HT
pour le lot 2 un montant de 41 600 € HT

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit marché et tous documents relatifs à celui-ci.

4. DEBAT SUR LA MISE EN PLACE OU NON D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

Le Président rappelle que, suite à la loi « engagement de proximité », le nouvel article L. 5211-11-2 du CGCT impose au Président de chaque EPCI à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion un débat qui devra faire l'objet d'une décision concernant la potentielle élaboration d'un pacte de gouvernance conclu entre la Communauté de Communes et ses Communes membres.

Si le conseil communautaire décide de mettre en place un tel pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux. Il doit également être organisé, lors de cette même réunion du conseil communautaire, un débat qui devra faire l'objet d'une délibération sur les conditions et les modalités d'association de la population à la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques de l'EPCI.

Considérant le fait que :

- La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ne soit composée que de quinze communes membres ;
- Les 15 Maires (ou leurs représentants) se réunissent tous les mois en Bureau pour aborder l'ensemble des dossiers en cours et tiennent régulièrement informés les membres de leur conseil municipal des dossiers, travaux et projets en cours à l'échelle intercommunale ;
- Le principe de réunir au moins une fois par an l'ensemble des conseillers municipaux des quinze communes en séminaire ou à l'occasion de commissions réunies soit en place afin de faire un point sur l'actualité de la CCVSA et évoquer des sujets particuliers en cours ou à venir (mise en place du PPI 2021/2026 par exemple) ;
- la mise en place de comités consultatifs réguliers sur toutes les thématiques traitées par la CCVSA et associant l'ensemble des élus municipaux volontaires ainsi que des partenaires associatifs, culturels, touristiques, entre autres ;
- une communication régulière soit faite en direction de la population sur les projets intercommunaux (magazine, numéros spéciaux et documents de communication gestion des déchets...) ;
- un conseil de développement commun ait été mis en place au niveau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Thur-Doller.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- ne pas élaborer de charte de gouvernance spécifique à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin tout en continuant à associer autant que nécessaire les conseillers municipaux des 15 communes aux travaux communautaires,
- continuer d'associer la population aux projets menés à l'échelle intercommunale au travers des outils d'information existant et des réunions publiques spécifiques.

Le Bureau communautaire est saisi pour avis et émet un avis favorable à l'unanimité pour ne pas élaborer de charte de gouvernance.

5. QUESTIONS DIVERSES

a. Rappel des dates à venir :

Le Président rappelle les dates à venir pour les membres du Bureau :

- Bureau le 28 avril
- Bureau le 27 mai
- Bureau le 1^{er} juillet

Il est indiqué que, pour chaque séance de Bureau communautaire à venir, des présentations d'organismes ou de personnalités extérieures auront lieu de 18 heures à 18 heures 30.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Cyrille AST clôt la séance à 18 h 30.



Le Secrétaire de séance,

Jean-Léon TACQUARD